



Saint Martin, notre commune



BULLETIN MUNICIPAL

www.saintmartinlevieux.com

AVRIL 2024



Budget communal	P. 1
Tarifs Communaux 2024	P. 2
Investissements communaux	P. 3
Réalisations communales	P. 5
Informations communales	P. 8
Informations pratiques	P. 11
La vie à l'école	P. 12
Etat Civil 2023	P. 13
Espace des Associations	P. 15
Infos communautaires	P. 15

NUMEROS UTILES

Ecole	05.55.39.19.73
Déchetterie St Martin	05.55.31.02.11
Trésorerie Limoges & Amendes	05.55.33.37.37
Gendarmerie Aix	05.55.70.13.58
Com. de Cnes du Val de Vienne	05.55.70.02.69
EDF Dépannage	09.726.750.87
SAUR	05.87.23.10.01
ORANGE Dépannage	39.00
Assistante Sociale	05.55.70.47.75
Référents gérontologique	05.55.70.49.14
Pompiers	18
SAMU	15

Contacts :

Tél. : **05 55 39 10 85**

E-mail : mairie.smlv@orange.fr

Site : www.saintmartinlevieux.com

facebook.com/mairie.saint.martin.le.vieux

Heures d'ouverture :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mardi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mercredi	8h30-12h00	Fermé
Judi	8h30-12h00	13h30-17h00
Vendredi	8h30-12h00	Fermé au public
Samedi	9h00-12h00	Fermé

Madame le Maire est disponible sur rendez-vous tous les jours.

Rédactionnel - Publicité :
Mairie de Saint Martin-le-Vieux

Crédit photos :
Mairie de Saint Martin-le-Vieux
Fotolia

Conception : **D. VALLE** 05 55 70 32 84

Impression : **ICOMIA**

Le Beaubonnat - 87700 AIXE-SUR-VIENNE
Tél. 05 55 70 32 89 - contact@icomia.fr

Madame, Monsieur, Chers amis,

Ce nouveau bulletin municipal retrace le bilan l'année 2023 et les projets 2024.

Je ne vais pas vous énumérer point par point ce qui a été réalisé, vous trouverez le détail dans les pages suivantes.

La mauvaise nouvelle de l'année 2023, c'est la suppression d'une classe depuis la rentrée, perte consécutive à la diminution des effectifs. Je serai donc très vigilante aux demandes de dérogation pour d'autres écoles, il en va de la survie de la nôtre.

Concernant les futurs projets, nous avons fait appel à un bureau d'étude et à un architecte paysager pour végétaliser la cour de l'école, c'est-à-dire réduire sa surface imperméabilisée par le macadam tout en conservant sa fonction récréative. Les appels d'offres sont lancés et les travaux devraient se réaliser pendant les vacances d'été.

Je vous avais annoncé l'année dernière que nous allions poursuivre l'aménagement du centre-bourg. Stationnement, cheminement piéton, zone partagée à 20 km/heure, mise en valeurs du petit patrimoine sont les principaux points étudiés dans l'étude. Sont concernées la rue du cimetière et la rue de l'école. Les travaux ne commenceront pas cette année mais l'étude sera finalisée en 2024 en concertation avec les riverains de ces rues.

Je tiens également à évoquer un sujet qu'il est nécessaire de rappeler chaque année, le respect des horaires de jardinage, de bricolage ainsi que le brûlage des déchets, tout cela est réglementé par arrêté préfectoral et le respect du bien être de ses voisins est aussi un acte de civisme.

Une nouvelle fois, je salue le travail des agents communaux et je remercie tous ceux qui s'impliquent dans nos associations et contribuent à l'animation de la commune. Sans eux rien ne serait possible et n'hésitez pas à venir les rejoindre.

Je remercie également mes collègues du conseil municipal pour leur investissement et le travail fourni dans les divers dossiers communaux. Elu.e ce n'est pas un métier, il n'y a pas de diplôme pour y prétendre, seulement l'envie, la passion et la disponibilité. Nous ne faisons sans doute pas tout bien mais nous le faisons avec plein de bonne volonté et pour répondre à vos besoins et aux besoins de la commune.

Pour conclure, le dimanche 9 juin, nous sommes appelés à voter pour renouveler le parlement européen. Les conflits internationaux et les crises actuelles nous invitent à ne pas négliger cette élection. La montée du populisme est malheureusement mondiale. Alors je n'ai qu'un seul message : ne laissez personne décider à votre place. Venez voter ou donnez procuration. Les modalités de procuration sont simples et n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie en cas de difficultés.

Au plaisir de vous rencontrer et avec tout mon dévouement.

Sylvie ACHARD,
Maire,

Conseillère départementale du canton d'Aixe





Comme chaque année, le conseil municipal prévoit les opérations budgétaires d'investissement et de fonctionnement pour la commune sur l'année à venir.

Le budget est toujours établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services publics rendus aux habitants et la volonté de poursuivre les investissements indispensables pour la commune en demandant, chaque fois qu'il est possible, des subventions auprès du Département, de la Région ou de l'Etat.

Les tableaux suivants retracent l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement effectuées entre 2022 et 2023, concernant les postes les plus significatifs.

Evolution des Recettes de fonctionnement 2022 -2023

	2022	2023	Taux d'évolution
Ventes de produits	49 283	46 174	-7%
Impôts et taxes	377 394	395 237	+5%
Dotations	192 450	187 365	-3%
Revenus des immeubles	32 062	34 072	+7%

- Les ventes de produits (repas et garderie scolaires) diminuent du fait de la baisse des effectifs scolaires.
- Les impôts ont augmenté en raison de l'augmentation des bases décidée par l'Etat, le conseil municipal n'a pas augmenté les impôts depuis 2021 et ne le fera pas non plus en 2024.
- Les dotations de l'Etat ont tendance à diminuer.
- Les revenus des immeubles (locations de la Maison de Associations et des 6 appartements communaux) représentent une manne financière non négligeable pour la commune.

Evolution des Dépenses de fonctionnement 2022-2023

	2022	2023	Taux d'évolution
Charges à caractère général	154 118	177 433	+16%
Charges de personnel	302 110	291 877	-4%
Autres charges de gestion	67 812	65 895	-3%
Intérêts de la dette	3 167	2 301	-28%

- Les charges à caractère général (alimentation, électricité, fournitures diverses, réparations, carburants, entretien des bâtiments et de la voirie...) ont largement augmenté en raison de l'inflation.
- Les charges de personnel ont diminué car l'effectif et temps de travail ont évolué.
- Les autres charges de gestion de la commune ont baissé.

TARIFS COMMUNAUX 2024

Location Maison des Associations

Habitants de la commune : 260 €
Habitants du Val de Vienne : 350 €
Habitants extérieurs : 470 €
Electricité : 0,35 € par unité consommée
Couverts : 0,70 € par personne
Une caution de 1000.00 € est demandée lors de la remise des clefs, afin de pallier à tout manque de civilité lors de la location de la salle.

Cantine scolaire

2,85 € pour un repas enfant
6,70 € pour un repas adulte

Garderie municipale

1,50 € par garde et par enfant

Participation aux colonies de vacances

8 €/nuit/enfant dans la limite de 15 nuits

Cimetière

Concession :
Prix du m² de terrain au cimetière : 100 €
L'utilisation du caveau communal est gratuite pendant les six premiers mois puis le prix est de 155 € par mois entamé.
Case de columbarium pour 30 ans : 350 €
Cavurne pour 30 ans : 450 €



La commune a investi en 2023



Route de Leymarie :
35 425 €

Subventionnée à 50%

INFOS TRAVAUX VOIRIE



Matériel pour le
service technique : 3 775 €

SERVICES TECHNIQUES



Remboursement
du capital : 22 228 €
Remboursement
des intérêts : 2 301 €



Travaux du cimetière :
26 890 €

Subventionnés à 50%



Réfection de la réserve
du restaurant scolaire :
1 500 €



Amélioration des
bâtiments communaux :
douche, cumulus
1 632 €

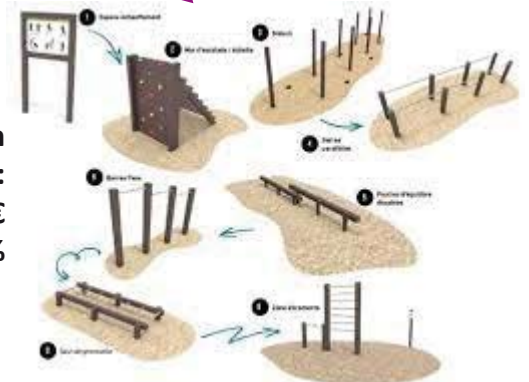


Réfection place publique :
69 181 €

Subventionnés à 55%



Installation
d'agrès sportifs :
16 922 €
Subventionnés à 80%



TRAVAUX DE VOIRIE

Le point à temps a été réalisé sur les routes communales afin d'entretenir les infrastructures routières et boucher les nids-de-poule en formation.

La route de Leymarie a été réalisée en juin 2023 et a été subventionnée par le Conseil Départemental à 50%.

TRAVAUX A LA CANTINE

Durant les vacances scolaires d'été, les agents techniques ont repeint la réserve de produits secs de la cantine et ont installé de nouvelles étagères en inox. Les vestiaires ont eux aussi subi un petit lifting de peinture.

MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS A COTE DU DECAPARK

Un rameur, un push + pull, un vélo elliptique et un leg press ont été mis en place à côté du décapark. Ces agrès de fitness ont été installés afin que jeunes, adultes ou seniors puissent profiter des bienfaits du sport. D'utilisation aisée, ces appareils de musculation favorisent et développent les muscles ainsi que la coordination et la souplesse des mouvements entre le haut et le bas du corps, ils renforcent les muscles.

Des panneaux déposés à côté de chaque équipement vous expliquent comment les utiliser, vous avez aussi la possibilité de flasher le QR code pour visualiser le mouvement.

Ces équipements ont été largement financés (80%) par le Conseil Départemental et surtout par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de Paris 2024.



ECOLE

De nouvelles réalisations de Pascal, habitant de la commune et menuisier à ses heures perdues, ont été installées sur le mur de l'enceinte de l'école. Un compas, une règle et une équerre de couleur jaune, rappelant à chacun et chacune les instruments que nous avons connus dans notre enfance et qui sont toujours d'actualités encore aujourd'hui !!! Félicitations à lui.



REFECTION DE LA PLACE PUBLIQUE



La place de la Mairie a fait peau neuve afin d'améliorer la structure du sol.

Un revêtement de béton drainant appelé Hydromédia qui permet l'infiltration des eaux de pluie directement dans le sol, a été mis en place. Sa technologie innovante allie esthétique, perméabilité et résistance mécanique tout en répondant aux enjeux de la construction durable.

Cette opération a été soutenue une nouvelle fois par le Département et l'Etat à près de 55%.



REPRISE DE CONCESSIONS ET CREATION D'UN OSSUAIRE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL



Après plus de 3 ans de formalités administratives, la reprise de 10 concessions a pu enfin être réalisée. A l'issue de cette procédure, les pompes funèbres Mérigot ont pu procéder à l'exhumation des défunts présents dans les 10 sépultures. Leurs ossements ont été placés dans un ossuaire, nouvellement créé dans un monument funéraire réhabilité par la commune qui n'en possédait pas jusqu'à maintenant.

Les emplacements libérés par cette reprise sont ouverts à l'achat pour de nouvelles concessions.

Ces travaux ont également bénéficié des aides du Département et de l'Etat (50% de subvention).

LES APPARTEMENTS COMMUNAUX

La commune possède 6 appartements qu'elle loue à des particuliers. Chaque année, des travaux sont effectués en régie par les agents techniques. En 2023, 2 cumulus et une douche ont été changés.

LES PONTS

Notre commune a bénéficié du programme national de vérifications des ponts. Suite aux visites de recensement et de reconnaissance des ponts de la commune, deux ouvrages nécessitent de légers travaux. Un bureau d'étude est intervenu et a fait un rapport qui donne une image très détaillée de l'ouvrage qui vient en complément d'un carnet de santé. Ce carnet constitue un outil de traçabilité de l'évolution de l'état de l'ouvrage permettant d'anticiper les interventions et les actions d'entretien et de surveillance tout en garantissant le transfert de connaissance au fil du temps.



DEMANDES DE SUBVENTIONS A VENIR AUPRES DE L'ETAT ET DU DEPARTEMENT

- C'est la route de Joubert qui va être réalisée en 2024, une subvention de 40% du Département a d'ores et déjà été obtenue.
- L'ensemble de l'éclairage public du centre-bourg, du lotissement du Poueix et de la ZA de Bel-Air va être changé : 66 lampadaires seront remplacés par du matériel moderne, moins énergivore et plus respectueux de l'environnement. Des subventions auprès du Syndicat Energie Haute-Vienne et du Département ont été demandées.
En plus de l'extinction nocturne mise en place depuis quelques années, l'installation de ces nouveaux points lumineux équipés de Led va permettre d'accroître les économies en électricité déjà réalisées.
- Une demande a été déposée au Département et à l'Etat afin de réhabiliter une partie du mur du cimetière communal.
- La cour de l'école devrait être renaturée (ajout d'espaces verts favorisant des ilots de fraîcheur, mise en place d'un sol perméable) courant 2024 si les demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre des Fonds Verts et du Département sont favorables.
- Enfin, le dossier de réaménagement d'une partie du centre-bourg continue, les études se poursuivent en espérant pouvoir débuter les travaux en 2025 après l'obtention des subventions départementales et de l'Etat.



REPAS DES AINES

Le samedi 13 mai a eu lieu le traditionnel repas des aînés où l'ambiance fut conviviale et chaleureuse. C'est toujours Mathieu Pailler de la P'tite Chopine qui a régalié les papilles de nos seniors.

Pour les plus âgés d'entre eux qui n'ont pu venir au repas, un coffret gourmand leur a été porté.



Téléthon

Plusieurs détectives de tous âges se sont donnés rendez-vous sur la place de la Mairie afin de découvrir le coupable du cambriolage au village !!! Ce grand jeu familial a connu un vif succès auprès des habitants de la commune. C'est une création d'INTRIGORD, jeune entreprise de la Dordogne, qui a entraîné les participants sur les traces d'un mystérieux cambrioleur. Tous les bénéfices récoltés lors de cette manifestation ont été reversés au Téléthon.

CYCLO-CROSS

C'est sous un temps d'automne que le "désormais" traditionnel cyclo-cross en mémoire de Benoît GIROIR, ancien président de l'amicale de l'école, s'est déroulé autour de la zone d'activités de Bel-Air. Les concurrents, après avoir affronté la pluie et le terrain boueux ont pu se réconforter autour d'un pot offert par la municipalité. Bravo aux coureurs et organisateurs !

ATELIERS GRATUITS NUMERIQUES

Cette année, à nouveau, des vendredis après-midi, se sont déroulés des ateliers numériques ouverts à tous et encadrés par un animateur. Cette série de 5 ateliers a permis aux personnes désireuses de dompter leur smartphone, leur ordinateur ou toutes sortes d'écrans, de communiquer avec leurs proches, d'utiliser internet en toute sécurité ou de faire des démarches en ligne.



DECO DE NOEL

Ce Noël 2023 a vu le retour du sapin illuminé place de la mairie. La boîte aux lettres du Père Noël a été installée devant la garderie afin que les enfants puissent y déposer leur lettre. Le chalet et l'école eux aussi se sont parés de lumière pour apporter un peu de chaleur et faire briller les yeux des petits et des grands.

LES BONNES PRATIQUES : PENSEZ A ENTREtenir VOTRE ENTREE CHARRETIERE !!!

Chaque année, la commune effectue des travaux de voirie mais cette année du fait des intempéries, les routes et fossés ont largement été maltraités par ces pluies incessantes.

Les agents techniques ont curé les fossés d'une partie des voies communales et effectuer quelques saignées afin de faciliter l'évacuation des eaux de pluies mais n'ont pas pu tout faire.

Afin d'éviter des débordements, chaque propriétaire d'entrée charretière (passage constitué le plus souvent de buses avec ou sans tête de sécurité permettant d'accéder à son habitation ou autre terrain) est invité à s'assurer que les côtés de son entrée ne soient pas obstrués par de la végétation, de la terre, des pierres ou tout autre objet empêchant le ruissellement des eaux pluviales.

De plus, nous vous rappelons que chaque création d'entrée doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en mairie.



ZOOM SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Trombinoscope des agents communaux (10 agents correspondant à 7 emplois temps pleins).



François LALISOU
Adjoint technique
28h/semaine



David MEYNIER
Adjoint technique
à temps plein



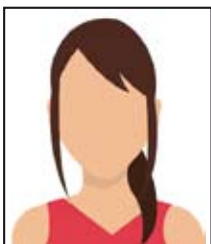
Benoit BOISSY
Cuisinier
32h/semaine



Isabelle REAL
ATSEM
à temps plein



Christelle LECAPELAIN
Adjoint technique
28h/semaine



Sylvie CONJAUD
Adjoint technique
15h/semaine



Martine JEAN
Adjoint technique
6h/semaine



Marie-Noëlle BERTELO
Adjoint technique
6h/semaine



Véronique FILIPPOZI
Secrétaire générale
à temps plein



Véronique PRABONNAUD
Adjoint administratif
18h/semaine

Départ à la retraite

Au mois de décembre 2023, Martine JEAN, adjoint technique à l'école de St Martin, bien connue des enfants et des parents a fait valoir ses droits à la retraite. Enfin pas tout à fait puisqu'elle reste encore parmi nous pour intervenir à la garderie du soir !



Martine, employée à la commune depuis 30 ans, a vu passer plusieurs générations d'élèves qui aujourd'hui ont leurs enfants à l'école !!! Très impliquée dans

son travail, elle prenait du plaisir à décorer la cantine ou la garderie en fonction des saisons et des événements pour le bonheur des petits et des grands. Non seulement elle a été employée de la commune mais en tant qu'habitante, elle a participé à de nombreuses associations. Nous la remercions pour son dévouement tout au long de ses années et nous lui souhaitons une très bonne retraite bien méritée !

Arrivée d'un nouvel agent

Afin de pallier au départ en retraite de Martine JEAN, la commune a recruté un nouvel agent, Christelle LECAPELAIN. Elle intervient à la cantine et à la garderie et assure le ménage des locaux ainsi que celui de la Maison des Associations. Bienvenue à elle !

LA BOITE A LIVRES

Depuis quelques semaines, M. DELLACHERIE Alain, bouquiniste, passe une fois par semaine afin de déposer de nouveaux livres dans la boîte à livres située place de la mairie.

Simple et gratuit, aucune inscription n'est nécessaire. Vous pouvez les emprunter, déposer, échanger quand vous le voulez. Un large choix est disponible : romans, aventures, polars, historiques, livres pour enfant...



Plusieurs habitants de la commune nous ont interpellés sur le problème de la divagation des chiens. Il est rappelé aux propriétaires de chiens que selon l'article L211-23 du Code Rural « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. » Merci à tous de bien vouloir veiller au respect de ces règles pour la tranquillité de tous.

DES INFORMATIONS UTILES ET PRATIQUES POUR LES HABITANTS : INTRAMUROS L'APPLICATION MOBILE DE VOTRE COMMUNE

IntraMuros est une application gratuite permettant une communication simple entre les communes et leurs administrés. Elle vous permettra de vous tenir informés régulièrement de la vie de la commune, de la communauté de communes et de celles aux alentours.

L'application propose quatre onglets :

- Services : vous trouverez toutes les infos pratiques de la commune, des associations, des commerces, des écoles...
- Journal : où se concentrent les différentes actualités
- Agenda : vous retrouverez les événements à venir de votre commune et ceux des environs
- Découvrir : pour des idées de balades à faire autour de chez vous

Vous avez également la possibilité d'interagir en signalant un accident, un problème, la perte d'un objet... directement via l'application.

Tous ces services sont regroupés au même endroit, ce qui vous facilitera la recherche d'informations et si vous activez les notifications, l'actualité viendra à vous.

Val de Vienne
Communauté de Communes

Saint-Martin le-Vieux

est sur

IntraMuros

DISPONIBLE SUR Google Play DISPONIBLE SUR App Store

Téléchargement gratuit

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !



- Comment télécharger gratuitement IntraMuros sur Google Play ou App-Store :**
- 1 - Scannez le QR Code ci-joint ou tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez gratuitement l'application.
 - 2 - Sélectionnez le département 87 puis choisissez la commune de St Martin-le-Vieux dans la liste qui s'affiche et éventuellement celles qui vous intéressent.



INFORMATIONS PRATIQUES

Vous souhaitez réaliser d'importants travaux de rénovation énergétique globale dans votre logement ? Vous pouvez bénéficier d'une aide financière dite MaPrimeRénov. Pour cela, vos travaux doivent permettre à votre logement de réaliser un gain énergétique d'au minimum 35 %. Nous vous indiquons quelles sont les conditions et la démarche à suivre pour en bénéficier.

MaPrimeRénov finance un ensemble de travaux de rénovation énergétique réalisés en même temps dans votre logement (par exemple, isolation des combles et changement du mode de chauffage).

Cet ensemble de travaux doit permettre à votre logement de faire un gain énergétique d'au moins 35 %. Vos travaux doivent être réalisés par un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE). Le montant de la prime varie en fonction du montant de vos ressources.

Conditions liées à votre logement

Votre logement doit avoir été construit depuis au minimum 15 ans à la date où votre demande d'aide financière est acceptée.

Ce logement doit être votre *résidence principale* : *Logement occupé au moins 8 mois par an (sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure), soit par le locataire ou la personne avec laquelle il vit, soit par une personne à charge (enfant, ascendant de plus de 65 ans, parent handicapé).*

Vous ne devez pas avoir bénéficié d'un **prêt à taux zéro (PTZ)** dans les 5 années qui précèdent votre demande de prime. Par ailleurs, à la date d'acceptation de la demande d'aide, vous devez vivre dans le logement pendant encore au moins 3 ans.

Conditions liées à vos ressources

Vos revenus et ceux de l'ensemble des personnes qui occupent le logement sont pris en compte. Ces revenus ne doivent pas dépasser un plafond de ressources classé en 2 catégories : Revenus modestes et Revenus très modestes.

Les revenus retenus sont les **revenus fiscaux de référence (RFR)** de l'année N-1 (soit 2022 pour les demandes faites en 2023).

Revenus modestes

Tableau - Plafonds de ressources pour les ménages modestes

Composition du foyer	Île-de-France	Autre région
1 personne	27 343 €	20 805 €
2 personnes	40 130 €	30 427 €
3 personnes	48 197 €	36 591 €
4 personnes	56 277 €	42 748 €
5 personnes	64 380 €	48 930 €
Par personne supplémentaire	+ 8 097 €	+ 6 165 €

Revenus très modestes

Tableau - Plafonds de ressources pour les ménages très modestes

Composition du foyer	Île-de-France	Autre région
1 personne	22 461 €	16 229 €
2 personnes	32 967 €	23 734 €
3 personnes	39 591 €	28 545 €
4 personnes	46 226 €	33 346 €
5 personnes	52 886 €	38 168 €
Par personne supplémentaire	+ 6 650 €	+ 4 813 €

Attention, depuis le 1^{er} janvier 2023, vous devez obligatoirement être accompagné d'un **tiers de confiance Mon Accompagnateur Rénov'** avant de faire votre demande de prime si le coût de vos travaux de rénovation énergétique globale dépasse 5 000 € toutes taxes comprises (TTC).

Ce tiers vous accompagne notamment pour évaluer l'état de votre logement, définir et chiffrer votre projet de travaux. Vos travaux ne peuvent commencer qu'à partir de la réception de la décision vous attribuant l'aide. Une fois que la demande a été accordée, vous devez réaliser les travaux conformément au projet présenté.

Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 3 ans suivant la décision vous accordant l'aide. Sinon, l'aide n'est pas versée.

La prime est versée une fois que vos travaux sont terminés. À la fin de vos travaux, vous devez d'abord envoyer les factures à l'Anah en ligne :

Vous pouvez vous servir d'un simulateur pour connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre sur service.public.fr (se munir de son numéro fiscal).



maprimerenov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)



Le rôle majeur des ripisylves et des haies face aux inondations, pour une bonne qualité des eaux et en faveur de la biodiversité,

On vous aide à en replanter...



L'actualité pluviométrique des dernières semaines et les inondations qui traversent plusieurs régions de la métropole rappelle combien la prévention et la gestion du risque sont importantes.

En Haute Vienne et particulièrement sur le bassin de la Vienne, les dernières inondations ont été provoquées par d'importantes pluies orageuses très localisées. Plusieurs phénomènes peuvent aggraver les inondations :

- la présence d'embâcles sur les rivières qui peuvent obstruer les biens publics

tels que les ponts et faire barrage à l'écoulement de l'eau,

- de forts ruissellements et une érosion de terres arables qui obstruent les fossés d'évacuation et entraînent des débordements sur des routes, dans des villages ou dans des centres bourgs,
- des rivières qui ne sont plus dans leur lit d'origine aussi appelé talweg ou avec des bassins versants fortement urbanisés.



Le SABV tient à rappeler quelques fondamentaux, ses outils et des actions pour maintenir une veille et des opérations de prévention face à ces risques.

Concernant les boisements de berges, il est rappelé que l'entretien quotidien relève de la responsabilité des riverains (*article L. 215-14 du code de l'environnement*). Néanmoins, la collectivité peut s'y substituer au frais et risques des riverains dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général ou d'urgence donnée par le Préfet.



Le SABV assure quotidiennement des opérations de restauration sur de nombreux cours d'eau pour limiter les risques d'inondations sur des secteurs avec des enjeux majeurs. Très récemment, des travaux ont été mis en œuvre sur la Ligoure ou la Briance par exemple.

Pour faciliter le maintien et le renouvellement de ces boisements de berges, laissez pousser une ripisylve suffisamment large pour que les racines des arbres et arbustes retiennent les berges des rivières mais également se tiennent entre eux... Le SABV peut également vous accompagner techniquement et financièrement dans des replantations...

Concernant les ruissellements, les plantations de haies sur talus perpendiculairement aux flux des eaux sont également des solutions qui peuvent être déployées, accompagnées et largement financées, n'hésitez pas à nous contacter ! Elles sont une solution complémentaire à la couverture de sols.

Pour en savoir plus : www.syndicat-bassin-vienne.fr

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE – EPAGE

38 avenue du Président Wilson – 87700 AIXE SUR VIENNE

Tél. 05 55 70 77 17 - E-mail : contact@syndicat-bassin-vienne.fr

www.syndicat-bassin-vienne.fr – www.ile-de-chaillac.fr – www.aufildelaglane.fr





Des difficultés à régler vos factures ? Bon à savoir : le dispositif PASS'EAU

Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre (VBG) et son délégataire, SE3R (Service des Eaux des 3 Rivières), se sont engagés vis-à-vis des plus démunis avec la mise en place d'un dispositif de tarification sociale de l'eau : **Le Pass'eau**. Cette aide financière pour le paiement des factures d'eau peut être attribuée aux familles et à toute personne éprouvant des difficultés également temporaires.

Seules les communes, communautés de communes et la communauté urbaine, adhérentes à VBG, sont concernées. Dans le cadre du partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute Vienne, les maisons du départements (MDD) du secteur géographique interviennent via les assistants du service social polyvalents de secteur.

La prise en charge ne peut excéder 60% de la facture pour une aide maximale de 160€. La décision de l'attribution de cette aide est étudiée par les services du Conseil Départemental.

Pour l'année 2024 le quotient familial d'éligibilité au Pass'eau est 45% supérieur à celui du FSL (fonds de solidarité logement) :
1 personne : 1 122 € - 2 personnes : 1 592 € - 3 personnes : 1 821 € - + 277 € par personne supplémentaire.

Pour le dispositif **Pass'eau** contactez la Maison du Département d'Aixe/Vienne,
10, avenue des Lilas, au : 05 55 70 47 73



Les jeunes âgés de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie dans le mois qui suit leur seizième anniversaire. Une attestation leur sera remise qu'ils devront présenter lors du passage d'examens ou de permis de conduire



Imprimerie et communication

Conception
graphique

Impression
tous supports

Contactez-nous : 05 55 70 32 89 | contact@icomia.fr



Les élections européennes se tiendront le
dimanche 9 juin
le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.
**Vous ne pouvez pas voter,
pensez au vote par procuration !**

Trois moyens pour donner procuration à un autre électeur :

- soit en se déplaçant directement dans un poste de police ou de gendarmerie pour y remplir un formulaire,
- soit en remplissant le formulaire en ligne sur www.service.public.fr (cerfa n° 14952*03 disponible également en mairie) puis en allant au poste de police ou de gendarmerie pour le faire valider,
- soit en ligne sur www.maprocuration.gouv.fr muni de votre pièce d'identité sécurisée nouvelle génération.

Dans les 3 cas de figure, l'électeur à qui vous donnez procuration doit être inscrit sur une liste électorale pas forcément sur la même commune. Vous devez fournir ses nom et prénoms, sa date et lieu de naissance, sa commune d'inscription ou à défaut son numéro d'électeur qui figure sur la carte électorale.

Vous pouvez donner procuration à tout moment, néanmoins, nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible.

QUOI DE NEUF À L'ÉCOLE ?

EFFECTIFS DE LA RENTREE 2023-2024

Cette année marque un changement à l'école, nous perdons une classe, et c'est Madame Margaux ADAM qui est partie vers d'autres horizons !

La répartition des classes se modifie comme suit :

- 9 PS – 10 MS – 4 GS : Pauline DARDILHAC
Isabelle REAL (Atsem)
- 9 CP – 12 CE1 : Françoise PELISSIER
- 7 CE2 – 13 CM1 – 7 CM2 : Hélène DELANNE
Mathilde FAURE

INFORMATIONS PRATIQUES DE L'ÉCOLE

Horaires de l'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h -12h et 13h30 -16h30

Horaires de la garderie : tous les jours de 7h à 9h et de 16h30 à 19h

Téléphone : 05 55 39 19 73

Inscriptions : Prendre contact avec le secrétariat de mairie au 05 55 39 10 85

Inscriptions aux transports scolaires :

www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

Tarif repas 2024 : 2.85€

Tarif garderie 2024 : 1.50€

LA CLASSE DE MER

En 2023, les 41 élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 sont partis en classe de mer du 2 au 5 mai. Ils étaient hébergés au centre Adrien Roche à Meschers-sur-Gironde près de Royan.

Avec son accès direct à la plage, les enfants ont pu pratiquer la pêche à pied pour une découverte du milieu marin côtier. Dans un premier temps, ils ont identifié les différents milieux présents et les animaux susceptibles de s'y trouver. Ils sont passés ensuite à la pratique, ils ont été sur les rochers avec leur seau pour débusquer crevettes, bulots, crabes, palourdes.... Cette activité a été très appréciée. Une visite du phare de Chassiron qui se situe à la pointe Nord de l'île d'Oléron a eu lieu durant le séjour. Ce monument historique a été entièrement réhabilité en 2007. Après avoir gravi les 224 marches, les élèves ont découvert un panorama unique à 360°. Il est possible d'y observer la moitié nord de l'île d'Oléron, l'océan, la côte Rochelaise ainsi que les îles d'Aix et de Ré. Sans oublier le mythique Fort Boyard !!

HAIECOLIER 2023



Une nouvelle haie a été plantée derrière la mairie par les enfants des classes de maternelle.

Les élèves aidés par les agents communaux et les chasseurs de la commune se sont transformés en jardinier le temps de mettre en place diverses variétés d'arbustes pour la réalisation d'une haie. Les plants ont été fournis par la fédération départementale des chasseurs, porteur du projet, afin de préserver et restaurer la biodiversité du territoire.

SORTIES SCOLAIRES

Au cours de l'année, les enfants sont sortis plusieurs fois :

- Les maternelles se sont rendus à St Yrieix la Perche, au cinéma
- Un autre groupe d'élèves a assisté au concert « mémoires d'écume »
- Les élèves de CM ont participé à Verneuil à une journée olympique
- Les maternelles ont visité le parc du Reynou et ont visité le musée et les jardins de Cécile Sabourdy à Vicq sur Breuilh
- Les élèves de l'école se rendent à tour de rôle à la piscine d'Aixe-sur-Vienne tous les vendredis ainsi qu'au pôle sportif

La mairie a pris en charge l'intégralité des frais de transport soit 4 461 € ainsi que les entrées de la piscine pour un montant de 1 224 €. La Communauté de communes du Val de Vienne prend en charge quant à elle, la rémunération du maître-nageur.

A cela, s'ajoute le budget alloué annuellement pour l'achat des fournitures scolaires soit un montant de 45 € par enfant et par an, ainsi que le versement d'une subvention de 2 550 € à la coopérative scolaire.

L'Amicale Laïque grâce à ses différentes manifestations, appuie également financièrement les projets des enseignantes comme pour les sorties scolaires et pédagogiques, pour l'achat de matériel éducatif...

REPAS DE NOEL

Comme chaque année, Benoit, notre chef cuisinier aidé de Christelle, a concocté aux enfants, personnels de l'école et enseignantes, un repas festif et convivial pour le bonheur de tous qui s'est terminé par la venue du Père Noël surmonté de sa hotte bien garnie pour gâter nos enfants.



REPAS DE FIN D'ANNEE SCOLAIRE

Depuis 2022, le dernier repas de l'année scolaire se tient désormais sur le stade en face de l'école sur lequel un grand barbecue et une plancha sont prépa-

rés par Benoît épaulé par les agents techniques : saucisses, merguez, chips, glace... Un nouveau rendez-vous très apprécié par les enfants qui permet de finir l'année en beauté.

LA LOI EGALIM ET LA RESTAURATION SCOLAIRE BIEN MANGER A L'ECOLE, C'EST L'AFFAIRE DE MA COMMUNE

La loi EGALIM prévoit depuis le 1^{er} janvier 2022, une obligation pour les cantines scolaires d'introduire un minimum de produits bios et locaux.

Cette loi dont nous avons beaucoup entendu parler a pour objectifs de garantir aux agriculteurs une rémunération plus juste, de valoriser une agriculture plus vertueuse et d'offrir aux enfants de nos écoles une alimentation plus saine et de meilleure qualité.

En milieu scolaire, cette loi permet l'introduction de produits locaux ou/et bio, de lutter contre le gaspillage alimentaire, de diversifier les menus avec l'introduction d'un plat végétarien une fois par semaine...

Concrètement au restaurant scolaire de l'école, l'approvisionnement des produits se fait le plus possible auprès de producteurs locaux comme la Ferme de SARGNAT pour la viande, la MEUZACOISE pour les volailles, la Ferme de TEULET de la Roche l'Abeille pour les fruits et légumes, la SCEA DE BOS LA VIGNE de Burgnac pour les pommes de terre, la Gaec MARIS à Ladignac le long pour les yaourts et les fromages, la boulangerie « Le Fournil de Flavignac » pour le pain.



ETAT CIVIL 2023

Naissances :

Ewen DUMORTIER né le 12 janvier
Ylan BEHAJAINA né le 17 janvier
César RABOT né le 8 mars
Alice GUINET née le 14 juillet

Pacs :

Laëtitia DUSSARTRE et Julien LASSENNE le 22 avril
Nathalie JEAN et Maxime LATHIERE le 8 septembre

Mariage :

Claudie BONNIN et Patrick VILLEGIER le 1^{er} avril
Marjorie GIRARD et Cédric CLÉMENT le 10 juin
Marie CHAPELOT et Dorian PAJOT le 24 juin

Décès :

André LAFARGE le 11 janvier
Paulette MACHINAL le 20 janvier
Maxime CHOULY le 16 mars
Hubert BORDAS le 30 mars
Marie-Thérèse LAFARGE le 7 juin
Jean-Jacques VERGNIOLE le 1^{er} septembre



Ryth'miX



L'association Ryth'miX vous propose des cours de danse moderne avec ruban et cerceau à partir de 4 ans. Les cours ont lieu les mercredis entre 16h et 19h30. Ils sont répartis en 3 niveaux : enfants, ados (à partir du collège) et adultes.

Pour l'année 2023-2024, l'association compte 37 adhérents.

Comme chaque année, nous organisons un gala de danse qui aura lieu le **samedi 15 juin 2024 à 20h30** à la salle des fêtes de Nexon.

Pour toutes informations, vous pouvez nous contacter par téléphone au 06 71 70 17 26 ou par mail rythmix87@yahoo.fr

La présidente, Corinne Peyrazet



L'ACCA compte pour la saison 2023 2024, 20 membres. Nous avons organisé le samedi 13 Avril 2024 notre traditionnel repas de chasse où de nombreux convives ont pu partager un bon repas et un moment de convivialité.

Contact : Jean-Sébastien MERIGOT au 06 15 58 21 41 ou par mail au magaliedav@hotmail.fr

Les marchés de Saint Martin

Le marché du mois de juillet est devenu un incontournable dans notre commune. Vous venez nombreux pour profiter d'une soirée conviviale et animée tout en dégustant des produits locaux.

Si vous souhaitez découvrir les coulisses du marché pour éventuellement rejoindre notre équipe, n'hésitez pas à contacter Stéphane Renou au 06 82 31 50 31.

Nous vous donnons rendez-vous pour un prochain marché le jeudi 18 juillet à partir de 19h.

L'équipe des marchés de Saint Martin-le-Vieux



Plastic'87

Notre association « Plastic' 87 » depuis septembre 2013, année de sa création, est toujours présente dans la salle des associations de la mairie de St Martin-le-Vieux, tous les lundis après-midi, de 14h à 18h, pendant l'année scolaire. Elle bénéficie d'un local prêté par la mairie où elle peut travailler avec facilité et stocker du matériel.



Nos principales activités en 2023 :

- Participation à « Mars Bleu » avec l'œuvre collective « les nageuses » exposée à l'accueil de la Mairie de St Martin.
- Dans les couloirs de l'Aquapolis de Limoges ont été exposées nos « Baigneuses » en avril.
- Au cours de cette même période, travail sur le nu à partir d'un modèle vivant.
- En juin, initiation au Cyanotype avec Géraldine, de « l'atelier Léone », pour les volontaires.
- En novembre, notre œuvre collective a été exposée à Bosmie-l'Aiguille, le thème étant « Au bout du regard ».
- En décembre, participation au Téléthon en confectionnant des masques.
- Début 2024, travail très prenant sur les portraits.
- Le 16 mars dernier, journée « Mars Bleu » organisée à St Martin avec exposition dans la salle du conseil municipal de certaines de nos œuvres réalisées.
- Autres projets à venir : Intervention possible d'une artiste fabriquant ses propres encres avec des plantes.
- Exposition à Bosmie-L'Aiguille en novembre sur le thème : « Évasion ».

Par ailleurs, nous venons de faire entrer le printemps 2024, tant attendu, sur la porte de la mairie !!!



Club de l'Amitié



Le Club de l'Amitié réunit les aînés, deux fois par mois, à la salle des Associations sous la mairie, pour échanger, discuter des derniers potins, et doper leurs neurones en s'affrontant autour de jeux de cartes, de chiffres ou de lettres.

Ces rencontres ont lieu en général, les premier et troisième mercredis de chaque mois, de 14 heures à 17 heures.

Une petite collation termine traditionnellement chaque séance.

Nous organisons deux fois par an un repas, où est invité le public, et le 26 novembre dernier nos convives ont pu se rassembler autour d'un pot-au-feu, menu simple s'il en est, mais toujours salué par un franc succès.

Président Aimé Albarède
Vice-présidente Bernadette Mariaud
Trésorière Chantal Pradeau
Secrétaire Odile Breuil



Le Club Inform@tique

Créé afin d'initier, de familiariser les seniors au maniement de l'ordinateur, il est pour le moment en sommeil, faute de candidats. Il permet toutefois pour les utilisateurs de cet outil, d'échanges ou de demandes afin de résoudre certains problèmes inévitables avec cette technologie.

Contact : Aimé ALBAREDE au 05 55 39 18 86

Amicale laïque

Après des années d'un investissement total, Pascal ANTOINE notre ancien et bien-aimé président, a décidé de prendre un repos bien mérité et a donc cédé sa place à Denis JOUHANNY.



De nouveaux parents nous ont rejoints et nous les en remercions, et ajoutons que nous sommes toujours à la recherche de nouveaux venus qui pourront, à leur niveau, apporter un peu d'aide pour assurer la pérennité de nos actions et l'avenir de l'Amicale.

Notre association a pour seul but de récolter des fonds et d'en faire bénéficier les enfants de l'école sous diverses formes. Que ce soit des sorties scolaires, des animations ou divers cadeaux (Noël, Pâques, etc.)

Cette année, suite à des déconvenues, nous avons dû annuler le repas moules frites traditionnel. Cet échec nous a amenés à revoir et à réinventer nos actions. Depuis deux ans, de nouvelles initiatives ont vu le jour, comme la vente de sapins de Noël ou encore la vente de plans de fruits et légumes. Nous pouvons également nous féliciter du loto organisé le 10 février.

Pour l'année en cours et les suivantes, nous sommes toujours à la recherche de nouvelles idées pour enrichir notre agenda. Nous participons également à la vie associative en nous investissant dans des manifestations solidaires, comme cette année ou nous avons tenu un stand de vente de boissons et de crêpes, à l'occasion du Téléthon et de Mars Bleu.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour passer un moment convivial et contribuer à notre effort. Nous communiquerons les dates des manifestations par les cahiers de liaisons des enfants, mais aussi via Facebook et par voie d'affichage.

Au plaisir de vous retrouver, comme à chaque fois.
Denis Jouhanny (président) : 06 59 02 00 71

Retrouvez-nous aussi sur Facebook, sur la page officielle de l'Amicale.

Solex Team Saint Mart'

Nous avons fêté nos 10 ans d'existence et nous voulons remercier l'équipe municipale pour son soutien depuis le début de cette aventure. Le but de notre association est la participation à des courses de solex.

L'association Solex Team Saint Mart' est heureuse d'organiser sur notre commune 2 manifestations annuelles: le vide grenier-marché de pays du 15 août et un concours de belote début décembre.

Contact : Christophe MERIGOT 06 83 62 94 28



La redevance incitative, pour mieux gérer les déchets

En 2024, la mise en place de la redevance incitative vient parachever le programme d'actions mis en place dans le cadre de la réduction des déchets. Ce mode de facturation, qui se généralise aussi à toute la France, correspond mieux à notre manière d'utiliser nos bacs de collecte.

La commune de Saint-Martin-Le-Vieux, avec l'ensemble des communes du Val de Vienne, a choisi de faire évoluer l'organisation de la collecte des déchets ménagers, afin d'améliorer la qualité du tri et de réduire le tonnage des déchets produits.

Au-delà de ces objectifs immédiats, l'enjeu est de maîtriser les coûts de traitement des déchets et de préserver notre environnement.

En 2022-2023, vous avez constaté l'élargissement des consignes de tri à tous les emballages, le maintien d'une collecte en porte-à-porte (contrairement à la majorité des autres communes) et la modification d'un planning de collecte avec ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours. En facilitant ainsi le tri, le volume des ordures ménagères est en diminution !

Plus juste et plus équitable

Pour poursuivre dans cette voie, une dernière évolution entre en vigueur en 2024 : la redevance incitative vient remplacer la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Ce mode de facturation relie

directement facturation et utilisation du service, responsabilisant chacun sur la réduction de ses ordures ménagères. Précisons que la collecte et le traitement des ordures ménagères représente 45% du coût de la gestion des déchets.

Concrètement, la redevance incitative comprend une part fixe qui finance la réalisation de la collecte et une part variable établie en fonction du nombre de levées du bac gris (comptabilisées grâce à la puce apposée sur le bac). Son montant s'établit donc en fonction de l'utilisation réelle du service, avec d'éventuels frais supplémentaires au-delà du seuil de 12 levées par an. Comme pour nos consommations d'eau, de gaz ou d'électricité, la redevance incitative s'ajuste à notre utilisation réelle du service déchet, tout en maintenant une part fixe finançant les services et équipements communs. Cela rend cette contribution plus juste, plus équitable et adaptée aux interventions du service de collecte. Stimulant pour mieux s'occuper de ses déchets, trier et composter !

Grille tarifaire et informations sur la collecte des déchets à consulter sur www.valdevienne.fr ou appelez le 05 55 70 53 05.



ESPACE FAMILLE pour toutes vos démarches avec l'accueil de loisirs

Depuis le 20 novembre 2023, la communauté de communes du Val de Vienne a mis en place une plateforme appelée « Espace famille » pour vous permettre d'inscrire vos enfants au Pôle jeunesse, réserver des places sur différentes périodes d'accueil, déposer des documents obligatoires ou encore être informé sur l'actualité du Pôle jeunesse. Espace sécurisé accessible 24h/24h.

Retrouvez toute l'année le lien de l'Espace famille depuis le site de la communauté de communes du Val de Vienne (www.valdevienne.fr/enfance-jeunesse/pole-jeunesse/).

Pour des renseignements complémentaires contactez le Pôle jeunesse du Val de Vienne 3 rue Maurice Ravel à Aix-sur-Vienne, 05 55 70 08 29 ou centre.loisirs@cc-valdevienne.fr



Création des zones d'accélération des énergies renouvelables



La loi n°2323-175 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (EnR) dite loi « APER » instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables. Dans ce cadre, l'Etat confie aux communes le soin de « planifier le déploiement des énergies renouvelables » et notamment par l'identification des zones d'accélération des EnR. Promulguée le 10 mars 2023, cette loi fait donc de la planification territoriale des énergies renouvelables

une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux pour l'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action. La loi permet aux communes de définir, après consultation du public, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces zones d'accélération peuvent concerner les principales filières d'énergies renouvelables : le solaire, le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, le bois énergie...

C'est la communauté de communes du Val de Vienne qui a chapeauté tout ce processus pour l'ensemble des communes du territoire. Ces zones devraient être transmises à la préfecture au plus tard le 30 juin 2024.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces éléments sur notre site internet www.saintmartinlevieux.com



A vos crayons !



Cédric ACHARD
06 27 27 10 45
contact@tps-services87.fr



TP SERVICES 87
SAINT-MARTIN-LE-VIEUX

- Terrassement - Aménagement - Assainissement -
- Location de matériels avec chauffeur -
- Travaux Publics, Collectivités et Particuliers -

RCS LIMOGES 88762451



VERDIAG
diagnostics immobiliers
www.verdiag.fr

Fabien VERGNOLLE

verdiag87@gmail.com
06 56 72 78 53

L'Atelier Saint-Priest

**Artisan
Fleuriste
Décoration
Brocante de jardin**



Commande par téléphone
& livraisons 7/7
05.55.49.46.13

Boutique en ligne
www.lateliersaintpriest.com

15, Gué de la Roche - 87700 Saint-Priest-Sous-Aixe

**ISLE
RESTAURANT**

La P'tite Chopine

Plats à emporter - Traiteur
Mathieu Paillet
05 55 70 08 78



BOURLET Électricité

Philippe Bourlet
Artisan autoentrepreneur

07 route de Lavignac
87800 Burgnac
pbourlet.electricite@free.fr
Devils gratuit

06.17.01.13.53



MERIGOT
POMPES FUNEBRES MARBRIER

Une famille au service des familles

Chambres funéraires
Javerdat | Nieul | Mézières-sur-Issoire | Saint-Priest-sous-Aixe

Organisation complète des obsèques - Transports de corps avant et après mise en bière - Marbrerie
Entretiens de sépultures - Contrats obsèques - Articles funéraires - Compositions florales toutes cérémonies

24h/24 : 05 55 03 19 19 - 06 80 44 04 04
www.merigot-pompes-funebres.fr | merigotpompesfunebres@orange.fr | fax : 05 55 03 24 20



LATHIERE

MATERIEL AGRICOLE
MOTOCULTURE
LIBRE SERVICE

RN 21
87230 PAGEAS

lathiere-87.com
05.55.31.81.00

Gedimat
Moreau Matériaux

Z.I. la Fontanille
87230 CHÂLUS
Tél. 05 55 78 53 52
Fax 05 55 78 54 04

4, allée Occitane
87800 ST-AURICE-LES-BROUSSES
Tél. 05 55 57 58 50
Fax 05 55 57 58 99

www.gedimat.fr

SARL au capital de 167.993,90 € - Siret 306 763 335 00024 - APE 4673A - N° TVA FR 92 306 763 335

SARL PEYROT FRERES
MACONNERIE - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

PEYROT Raphaël
06.86.99.45.17
sarlpeyrot@orange.fr

PEYROT Michaël
06.82.45.01.79
SIRET N° 490.475.332.00022

Tél : 05.55.36.02.63 - 12 rue Toulouse Lautrec 87620 SEREILHAC

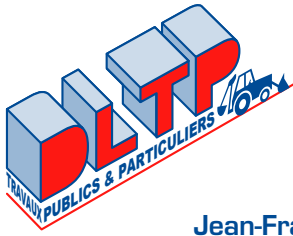


CMG TP
Travaux Publics & Particuliers

- Terrassements - Routes
- Canalisation - Assainissement
- Adduction d'eau potable
- VRD - Equipements urbains et sportifs

05 55 48 12 82
www.cmctp-87.fr

ZA du Bois du Breuil
87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE
Fax 05 55 48 12 81 - Mail : cmctp@wanadoo.fr



- TERRASSEMENT
- ASSAINISSEMENT
- TRANSPORT
- COURS
- LOCATION DE MATERIEL AVEC CHAUFFEUR

Jean-François DESAGE
06 07 72 62 80

Z.A. de Bel Air - 87700 ST MARTIN-LE-VIEUX - Tél. : 05 55 36 97 53
E-mail : dltp@wanadoo.fr




Fiers
DE VOUS PRÉSENTER
VOTRE NOUVEL
INTERMARCHÉ



rue Jeanne-Pichenaud
AIXE-SUR-VIENNE
Tél. 05 55 70 37 60
Lundi au samedi : 8 h 30 - 19 h 30. Le dimanche : 9 h - 12 h 30

LEGER Anthony

Elagage et abattage
d'arbres dangereux
Entretien Parcs & Jardins
Ramonage, Nettoyage
Toiture, Façades

DEVIS
GRATUIT

06 75 67 33 13

David BLANCHARD

LVL Eurl Les Vidanges Limousines

Vidanges toutes fosses, Nettoyage de cuves à fioul
Entretien micro-station, Inspection vidéo de canalisation

06 49 66 44 25

**GARAGE CARROSSERIE
CHARBONNIER ET FILS**



87700 ST MARTIN LE VIEUX
05 55 36 02 79 // 09 66 96 75 01
garagecharbonnier@wanadoo.fr

SAS MERY Frères

**CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE**

06 50 71 39 48 / 06 11 39 35 64
Email: sasmeryfreres@gmail.com
Lieu dit Sargnat 87700 ST MARTIN LE VIEUX

SCAL
DES OUVERTURES À VOS MESURES

depuis 1978

ISOLER EMBELLIR AGRANDIR SÉCURISER RÉNOVER

**VOTRE SPÉCIALISTE
VÉRANDAS ET MENUISERIES SUR MESURE
EN ALUMINIUM ET PVC**

Route de cognac 87700 Aix-sur-Vienne - Tél : 05 55 70 24 80 - www.scal87.fr

PAUL TAXI

- Véhicules adaptés à vos besoins
- Transports Toutes Distances
- Transports privés: Gare - Aéroport
- Conventionné Par Caisses Maladie
- Hospitalisation, Consultation, etc...
- Véhicules 9 Places
- Véhicules Adaptés aux Handicapés

Communes de stationnement : BURGAC - MEILHAC - ST MARTIN le VIEUX

Port. 06 87 35 10 80
Tél. 05 55 58 35 56
paulotaxi@orange.fr
www.paulotaxi.fr

**VENTE DIRECTE
À LA FERME**

BIENVENUE à la ferme

Vendredi de 15h à 19h
Samedi de 9h à 12h30

PENSEZ À COMMANDER !
Tél. 05 44 24 56 68

La Ferme de SARGNAT
VIANDES FERMIERES

@lafermedesargnat
Sargnat, 87700 ST-MARTIN-LE-VIEUX / lafermedesargnat@gmail.com

SOTEC
GENIE CIVIL

Restauration d'ouvrages d'art
Génie Civil
VRD & assainissement
Clôtures
Serrurerie

SOTEC GC SAS
5 et 7 rue Claude -Henri Gorceix
ZI Nord
87280 LIMOGES
Tél : 05.55.38.11.44

E mail : contact@sotec87.fr